

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 27-2025

1

Nombre de Conseillers :
en exercice 09
présents 06
votants 06
 Pour ... 06
 Contre ...00
 Abstention...00

L'an deux mille vingt cinq
le vingt novembre
le Conseil Municipal de la commune de BRENGUES
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de M. Jean-Luc VALLET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/11/2025

Présents : BENET Frédéric, BOUYSSOU Mathilde, BREIL François,
GARCIA-WETZEL Nathalie, RAFFY Laetitia

Excusés : BREIL Jean-Pierre, GRIMAL Jérémie, LAFAGE Catherine

Absent :

Secrétaire : Mme BOUYSSOU Mathilde a été élue secrétaire

OBJET :

Tarif du camping municipal - Année 2026

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal sont réunis pour établir les tarifs du camping municipal, en collaboration avec le délégataire responsable de la gestion du camping municipal dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les prix du camping municipal qui sont donc fixés, **pour l'année 2026**, de la façon suivante :

- Emplacement sans branchement électrique : 6.00 €
- Electricité / tente :4.00 €
- Electricité / camping-car/van/ caravane :6.00 €
- Séjour de 1 à 7 jours
 - . Adulte : 5.00 €
 - . Enfant de moins de douze ans : 2.50 €
- Séjour de plus de 7 jours
 - . Adulte : 4.50 €
 - . Enfant de moins de douze ans : 2.50 €
- Tarif mensuel pour séjour de 1 mois ou plus, spécial saisonnier :
 - . Forfait pour 1 emplacement sans électricité et 1 adulte190.00 €
 - . Forfait pour 1 emplacement avec électricité et 1 adulte240.00 €
 - . Forfait pour 1 emplacement sans électricité et 2 adultes 350.00 €
 - . Forfait pour 1 emplacement avec électricité et 2 adultes 420.00 €
- Douche chaude pour personne de passage : 4.00 €
- Montant des arrhes à verser pour réservation : 30.00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdit

Le Maire,
Jean-Luc VALLET



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 28-2025

1

Nombre de Conseillers :
en exercice 09
présents 06
votants 06
Pour ... 06
Contre ..00
Abstention...00

L'an deux mille vingt cinq
le vingt novembre
le Conseil Municipal de la commune de BRENGUES
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de M. Jean-Luc VALLET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/11/2025
Présents : BENET Frédéric, BOUYSSOU Mathilde, BREIL François,
GARCIA-WETZEL Nathalie, , RAFFY Laetitia
Excusés : BREIL Jean-Pierre, GRIMAL Jérémie, LAFAGE Catherine
Absent :
Secrétaire : Mme BOUYSSOU Mathilde a été élue secrétaire

OBJET :

Tarif du camping municipal pour les groupes - Année 2026

Après délibération, Monsieur le Maire et son Conseil Municipal, en collaboration avec le délégataire responsable de la gestion du camping municipal dans le cadre d'une Délégation de Service Public, confirment la décision de pratiquer des tarifs réduits pour les groupes de huit personnes minimum qui résideront sur le camping municipal. Ils décident à l'unanimité de fixer les **prix 2026 du camping municipal pour les groupes (de 8 personnes minimum)** de la façon suivante :

- Emplacement sans branchement électrique : 5.50 €
- Electricité / tente: 3.50 €
- Adulte : 4.50 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdit

Le Maire,
Jean-Luc VALLET



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le :